

**Association Conseil de Développement du  
Pays Basque**

**1 Rue de Donzac  
64 100 BAYONNE**

**RAPPORT  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

- **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**
- **COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**



**Association Conseil de Développement du  
Pays Basque  
1 Rue de Donzac  
64 100 BAYONNE**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

A l'assemblée générale de l'association Conseil de Développement du Pays Basque,

### **I - OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Conseil de Développement du Pays Basque relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **II – FONDEMENT DE L'OPINION**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

### **III.- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note Règles et méthodes comptables de l'annexe expose les principes et conventions générales appliqués, et relatifs notamment aux autres créances, détaillées dans les notes sur le bilan actif circulant présenté en annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par l'association au titre des autres créances et décrite dans les notes précitées de l'année, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **IV – VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Président et de la trésorière et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

### **V – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil de Direction.

## **VI – RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BASSUSSARRY, le 09 juin 2023

**Pour le Cabinet d'Audit Christian SABAROTS**  
**Commissaire aux comptes**



**Arantxa HARISTOY**

*Cogérante*

*Membre de la Compagnie Régionale de Grande Aquitaine*

[cabinet-sabarots.fr](http://cabinet-sabarots.fr)

[contact@sabarots.fr](mailto:contact@sabarots.fr)



**CABINET BASSUSSARRY**

80 chemin de l'Aviation - BP 235 - 64205 BASSUSSARRY CEDEX

TÉL. : **05 59 42 59 10** |

## Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2022	Net au 31/12/2021
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	12 200	12 200		-7
Immobilisations corporelles	55 593	43 410	12 183	20 169
Immobilisations financières	82 426		82 426	47 366
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>150 219</b>	<b>55 610</b>	<b>94 609</b>	<b>67 528</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres	115 195		115 195	107 175
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	25 745		25 745	50 613
Caisse				
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>140 940</b>		<b>140 940</b>	<b>157 788</b>
<b>REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	960		960	816
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
<b>TOTAL REGULARISATION</b>	<b>960</b>		<b>960</b>	<b>816</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>292 119</b>	<b>55 610</b>	<b>236 509</b>	<b>226 132</b>
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				



**commissaire  
aux comptes**

## Bilan passif

	au 31/12/2022	au 31/12/2021
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves	53 312	45 339
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>4 303</b>	<b>9 725</b>
Report à nouveau	-4 816	-1 752
<b>SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE</b>	<b>52 799</b>	<b>53 312</b>
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>52 799</b>	<b>53 312</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>4 816</b>	
<b>FONDS DEDIES</b>		
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	7 664	15 427
Autres	50 464	63 894
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>58 127</b>	<b>79 320</b>
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>120 767</b>	<b>93 500</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>236 509</b>	<b>226 132</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)		
Dont à moins d'un an (a)		178 894
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		



commissaire  
aux comptes

## Compte de Résultat

	Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)</b>		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	11 100	13 166
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	283 840	337 772
Cotisations	14 405	16 210
Autres produits	5 260	
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>314 605</b>	<b>367 148</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)</b>		
Achats de marchandises		
Variation des stocks (marchandises)		
Achats d'approvisionnements		
Variation des stocks (approvisionnements)		
Autres charges externes	66 253	95 843
Impôts, taxes et versements assimilés		1 110
Rémunérations du personnel	176 218	177 590
Charges sociales	66 881	68 850
Dotations aux amortissements	7 979	4 137
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	13	
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>317 343</b>	<b>347 530</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-2 738</b>	<b>19 617</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>669</b>	<b>295</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>6 396</b>	<b>5 040</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>24</b>	<b>15 228</b>
<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>		
<b>REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS</b>		
<b>ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES</b>		
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>4 303</b>	<b>9 725</b>
<b>Ressources</b>		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature	52 293	
<b>Total</b>	<b>52 293</b>	
<b>Emplois</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole	52 293	
<b>Total</b>	<b>52 293</b>	



commissaire  
aux comptes

# COMPTES ANNUELS

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe

**Cegid**  
Group



**commissaire  
aux comptes**

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : CONSEIL DEVELOPPEMENT PAYS BASQUE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 236 509 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 4 303 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 05/04/2023 par les dirigeants de l'association.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Depuis l'exercice 2021, l'association comptabilise le bénévolat.

Le bénévolat se caractérise par la participation gratuite au fonctionnement de l'association ou à son animation.

L'inscription en comptabilité des contributions volontaires en nature permet à l'association de présenter l'ensemble des activités et moyens mis en œuvre et notamment :

- connaître et rendre compte de l'intégralité des « ressources mises en œuvre » ;
- appréhender les coûts réels d'un projet de l'association ;
- sensibiliser les partenaires sur cette « ressource » ;
- mieux gérer la ressource en sachant la valoriser.

La valorisation du bénévolat est calculée selon deux critères : Le niveau d'implication du bénévole et le type de mission réalisée. En fonction de cela le bénévolat sera ainsi valorisé de 1 à 4 fois le taux horaire forfaitaire de 12 €.

En 2022, 2 098.50 heures de bénévolat ont été réalisées et comptabilisées à hauteur de 52 293 €.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.



commissaire  
aux comptes

## Règles et méthodes comptables

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

\* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

\* Matériel informatique : 3 ans

\* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### Frais d'émission des emprunts

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

### Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

### Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	12 200			12 200
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>12 200</b>			<b>12 200</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	55 593			55 593
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>55 593</b>			<b>55 593</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	47 366	50 066	15 006	82 426
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>	<b>47 366</b>	<b>50 066</b>	<b>15 006</b>	<b>82 426</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>115 159</b>	<b>50 066</b>	<b>15 006</b>	<b>150 219</b>



commissaire  
aux comptes

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	12 207		7	12 200
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>12 207</b>		<b>7</b>	<b>12 200</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	35 425	7 986		43 410
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>35 425</b>	<b>7 986</b>		<b>43 410</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>47 631</b>	<b>7 986</b>	<b>7</b>	<b>55 610</b>



commissaire  
aux comptes

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 116 155 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	115 195	115 195	
Charges constatées d'avance	960	960	
<b>Total</b>	<b>116 155</b>	<b>116 155</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Les créances "Autres" comprennent des subventions à recevoir, décomposées de la façon suivante :

- subvention de la région pour le projet ibilBIDE qui a pour objectif de remettre les jeunes et le territoire au cœur des parcours d'accompagnement scolaire et professionnel, à hauteur de 65 K€.
- subvention du FONJEP qui permet de soutenir les projets qui nécessitent l'emploi d'un salarié qualifié, à hauteur de 7 K€
- subvention ANRT dans le cadre de la convention CIFRE (emploi d'un salarié-doctorant) à hauteur de 42 K€

#### Produits à recevoir

	Montant
PRODUITS A RECEVOIR	170
<b>Total</b>	<b>170</b>

Les produits à recevoir au 31/12/22 s'élevant à 169.60€ sont des IJSS relatives à décembre 2022.



**commissaire  
aux comptes**

## Notes sur le bilan

## Fonds propres

## Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	45 339	9 725	-1 752		53 312
Report à Nouveau	-1 752			3 064	-4 816
Excédent ou déficit de l'exercice	9 725	-9 725	4 303		4 303
<b>Situation nette</b>	<b>53 312</b>		<b>2 551</b>	<b>3 064</b>	<b>52 799</b>
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
<b>TOTAL</b>	<b>53 312</b>		<b>2 551</b>	<b>3 064</b>	<b>52 799</b>

## Provisions

## Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					4 816
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
<b>Total</b>					<b>4 816</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					



commissaire  
aux comptes

## Notes sur le bilan

Les salariés pouvant prétendre à l'indemnité de départ à la retraite sont ceux qui bénéficient de l'ancienneté minimale requise à savoir au moins 10 années d'ancienneté au sein de l'entreprise.

Seul M. Philippe Arretz en bénéficie car il a plus de 15 années d'ancienneté, le montant de la provision s'élève à un mois de salaire soit 4 816€.

La provision pour indemnité de départ à la retraite a été comptabilisée au 31/12/2022.

## Dettes

### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 178 894 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 664	7 664		
Dettes fiscales et sociales	49 242	49 242		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 221	1 221		
Produits constatés d'avance	120 767	120 767		
<b>Total</b>	<b>178 894</b>	<b>178 894</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

### Charges à payer

	Montant
FACTURES A RECEVOIR	5 489
CONGES A PAYER	10 504
CHARGES SUR CONGES	5 488
CHARGES SOCIALES A PAYER	1 110
<b>Total</b>	<b>22 591</b>



commissaire  
aux comptes

## Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

## Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES PAYEES D AVCE	960		
<b>Total</b>	<b>960</b>		

## Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits Constatés d Avance	120 767		
<b>Total</b>	<b>120 767</b>		

Les produits constatés d'avance au 31/12/2022 sont constitués de :

- d'une subvention de la région non utilisée en 2022 à hauteur de 16 K€ ;
- d'une subvention de la région pour le projet ibilBIDE qui a pour objectif de remettre les jeunes et le territoire au cœur des parcours d'accompagnement scolaire et professionnel, à hauteur de 65 K€.
- d'une subvention de l'Association Nationale de la Technologie concernant l'emploi d'un salarié-doctorant, à hauteur de 40 K€



**commissaire  
aux comptes**

## Notes sur le compte de résultat

### Charges et produits d'exploitation et financiers

#### Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation s'élèvent à 284 K€ en 2022 contre 338 K€ en 2021.

Le CDPB a mobilisé six types de ressources :

- La subvention de fonctionnement de la Communauté d'agglomération Pays Basque (250 000€) complétée d'une aide pour la location des bureaux à la CCI (10 000€), permettant au CDPB de couvrir 3ETP et ses charges générales de fonctionnement[1] et de communication, et les frais liés à l'activité d'animation de réunions, débats et autres événements
- L'utilisation de la subvention versée par la région pour l'animation du projet ibilBIDE qui a pour objectif de remettre les jeunes et le territoire au cœur des parcours d'accompagnement scolaire et professionnel, mettre en synergie l'ensemble des acteurs et actrices, innover sur de nouvelles actions collectives, à hauteur de 12 400 €.
- Une aide du FDVA de l'Etat (fond de la vie associative), de 2 000€ permettant la conception et l'animation des formations réalisées auprès des membres.
- Une aide du FONJEP (fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire) de 7 000 € permettant d'accompagner un projet qui nécessite l'emploi d'un salarié qualifié.
- La subvention de l'ANRT (Association nationale de la technologie) concernant l'embauche d'un salarié-doctorant à compter du 31/10/2022. Subvention annuelle de 14 000 € proratisée à hauteur de deux mois sur 2022 soit 2 300 €.



**commissaire  
aux comptes**

## Autres informations

### Engagements financiers

#### Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
<b>Total</b>	

### Donations



commissaire  
aux comptes

## Autres informations

## Compte de Résultat par origine et destination

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N	Exercice N	Exercice N-1	Exercice N-1
	31/12/2022	Dont générosité du public	31/12/2021	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - Produits liés à la générosité du public</b>				
1.1 Cotisations sans contrepartie	14 405	14 405	16 210	16 210
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels				
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
<b>2 - Produits non liés à la générosité du public</b>				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	12 827		18 501	
<b>3 - Subventions et autres concours publics</b>	<b>283 840</b>		<b>337 772</b>	
<b>4 - Reprises sur provisions et dépréciations</b>	<b>5 241</b>			
<b>5 - Utilisations des fonds dédiés antérieurs</b>				
<b>Total</b>	<b>316 313</b>	<b>14 405</b>	<b>372 483</b>	<b>16 210</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - Missions sociales</b>				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	300			
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
<b>2 - Frais de recherche de fonds</b>				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
<b>3 - Frais de fonctionnement</b>	<b>317 067</b>		<b>362 758</b>	
<b>4 - Dotations aux provisions et dépréciations</b>				
<b>5 - Impôt sur les bénéfices</b>				
<b>6 - Reports en fonds dédiés de l'exercice</b>				
<b>Total</b>	<b>317 367</b>		<b>362 758</b>	
<b>Excédent ou Déficit</b>	<b>-1 054</b>	<b>14 405</b>	<b>9 725</b>	<b>16 210</b>



commissaire  
aux comptes

## Autres informations

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N 31/12/2022	Exercice N	Exercice N-1 31/12/2021	Exercice N-1
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public</b>				
Bénévolat	52 293	52 293	51 860	51 860
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>2 - Contributions volontaires non liées à la générosité du public</b>				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>3 - Concours public en nature</b>				
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>Total</b>	<b>52 293</b>	<b>52 293</b>	<b>51 860</b>	<b>51 860</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - Contributions volontaires aux missions sociales</b>				
Réalisées en France	52 293		51 860	
Réalisées à l'étranger				
<b>2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds</b>				
<b>3 - Contributions volontaires au fonctionnement</b>				
<b>Total</b>	<b>52 293</b>		<b>51 860</b>	



**commissaire  
aux comptes**